

Notre projet éducatif

Le projet éducatif est régulièrement adapté. C'est une nécessité pour le service puisque dans un contexte de carences de moyens, de réalités socio-démographiques changeantes, le service se trouve en situation de choix indispensables pour s'orienter le plus directement vers une efficacité. Adapter le projet éducatif, c'est vital pour les bénéficiaires mais également pour le service lui-même.

Sa dernière actualisation traduit une évolution vers une plus grande proximité dynamique via notamment une présence dans les différents lieux de vie et de déassement du jeune.

L'essentiel du projet éducatif vise donc à développer une action socio-éducative préventive au bénéfice de l'enfant et du jeune vulnérable dans son milieu habituel de vie et dans ses rapports avec celui-ci. La vulnérabilité du jeune doit s'entendre en lien avec les notions de violence subies et de désaffiliation.

Notre travail de prévention intègre, comme mode d'intervention privilégiée, le travail de proximité avec les jeunes dans leur lieu de vie.

Le travail de prévention sociale et éducative s'adresse aux jeunes de 0 à moins de 22 ans.

Le travail socio-éducatif que notre service veut mener, s'oriente donc, de façon indissociable, vers la personne tout autant que vers son environnement. C'est là l'intérêt d'associer les axes individuel et communautaire dans une dynamique intégrée et réciproque.

Le service veut, par conséquent, mener au niveau de l'Est du Brabant wallon une politique socio-éducative préventive, en coordination avec les différents intervenants sociaux de la région, orientée vers le jeune dans son milieu habituel de vie, en se chargeant :

- De promouvoir la détection et la prévention des troubles de l'épanouissement de l'enfant ou du jeune ;
- D'instaurer une compensation socio-éducative individuelle précoce, par le biais d'un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation, de médiation permettant la prise en charge des difficultés du jeune, dans son milieu de vie ;
- De mener un travail systématique d'analyse des problématiques rencontrées à titre individuel et du contexte général dans lequel elles s'inscrivent, aux fins de mettre sur pieds des initiatives susceptibles d'apporter des réponses globales au travers d'actions communautaires susceptibles d'induire un changement positif du milieu de vie ;
- De susciter la mise en œuvre d'actions collectives permettant aux jeunes de développer des projets propres s'inscrivant dans une dynamique de valorisation de soi, de responsabilisation et de solidarité sociale en interaction avec leur environnement. Le service intervient comme initiateur permettant aux jeunes de concevoir, de réaliser et de rendre autonome un projet qui leur est propre.

L'aide apportée doit être préventive, limitée dans le temps, acceptée et efficace. Elle doit, en tous cas, viser à éviter des prises en charge d'un type plus lourd en apportant des solutions adéquates et durables aux problèmes posés.

L'aide du service ne se substitue en rien à une aide existante qui serait dispensée par d'autres intervenants sociaux de première ligne. Une des constantes de l'aide, est qu'elle est apportée dans le cadre de vie du jeune, par une équipe pluridisciplinaire, au travers d'une relation de confiance, en coordonnant l'aide particulière que pourraient apporter certains intervenants sociaux.

L'aide du service est gratuite et dispensée en dehors de toute considération idéologique, politique, philosophique ou religieuse.

1.1. Action de prévention éducative

L'aide du service s'adresse au jeune lui-même de 0 à moins de 22 ans, vivant des situations lacunaires qu'elles soient familiales, sociales, administratives, juridiques ou professionnelles mettant sa santé, sa sécurité ou son avenir, en danger. La santé est, ici, entendue dans son sens le plus large telle qu'elle a été définie par l'O.M.S.

Les situations lacunaires peuvent se présenter directement chez l'enfant ou le jeune ainsi que dans son environnement de vie.

Notre aide s'adresse également au jeune dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement ou par celui des personnes qui ont en charge d'en assurer son éducation.

Dans tous les cas, nos interventions sont acceptées. Elles visent à aboutir à l'autonomie du jeune.

L'aide est sollicitée par le jeune lui-même, sa famille ou par un proche. Le service intervient également lorsqu'une demande d'aide, sollicitée par le jeune, sa famille ou un proche, lui parvient, orientée par les institutions communautaires, les instances judiciaires ou les services et intervenants de première ligne.

Cette aide peut être :

- Un travail de médiation en cas de situation conflictuelle avec la famille, l'école ou le travail ;
- Des démarches sociales, juridiques ou administratives ;
- Un accompagnement socio-éducatif.

Le jeune est informé du fait qu'il peut à tout moment mettre fin à l'aide entreprise.

L'aide apportée exclut toute intervention sous forme d'entretiens à caractère thérapeutique.

L'évolution temporelle de la relation, la fréquence et la durée de l'intervention varient selon chaque cas individuel.

Le travail de prévention éducative comprend :

- Un travail d'écoute et de valorisation ;
- Une orientation ;
- Un accompagnement social individuel ;
- Une mise en œuvre d'outils de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales ;
- Des actions collectives en vue d'initier et de renforcer des liens de confiance entre les bénéficiaires et le service, ainsi que de faciliter l'émergence de la parole des jeunes.

1.2. Action de prévention sociale

Une politique de prévention sociale qui porte des fruits doit impérativement être réfléchie et coordonnée sur base d'une programmation précise, dans une région déterminée.

L'action de prévention sociale se nourrit des problématiques rencontrées à titre individuel ou collectif pour apporter des réponses globales et imprimer un changement dans le milieu de vie du jeune.

Lorsque l'on parle d'une politique d'aide aux jeunes orientée vers des actions communautaires, il y a lieu de s'assurer d'un certain nombre de préalables et notamment la connaissance du milieu dans lequel elle s'inscrit ainsi que l'analyse des problématiques qui s'y développent en rapport avec les jeunes.

Enfin, c'est un lieu commun que de dire qu'il faut connaître les différents intervenants psychosociaux de la région et de collaborer avec eux en vue de mener un travail transversal coordonné.

Une action coordonnée avec ces différents intervenants est essentielle dans le cadre d'une prévention réellement efficace.

Le service veut s'inscrire dans une dynamique de projets réalisés par et pour les jeunes vulnérables visant à développer la socialisation, l'émancipation, la responsabilisation et la valorisation du jeune au sein d'un groupe en interaction avec son environnement.

Les projets sont des moyens et non pas des objectifs.

Le service se charge de susciter les initiatives, de les coordonner avec comme objectif de les rendre autonomes.